

Déclaration

95/53

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DEVANT
LA 50^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

NEW YORK (New York)
Le 26 septembre 1995



Monsieur le président, distingués délégués,

Alors que nous célébrons le 50^e anniversaire des Nations Unies à l'occasion de ce débat général, c'est un insigne honneur pour moi de représenter le Canada aujourd'hui dans cette enceinte. Notre pays a toujours été l'un des plus ardents défenseurs de l'ONU, en parole comme en action.

En 1945, le premier ministre canadien Mackenzie King était l'un des signataires initiaux de la Charte des Nations Unies. M. John Humphrey a participé à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, en 1948. Les ambassadeurs successifs du Canada auprès de cette Organisation se sont distingués dans l'exécution de ses travaux, comme l'ont fait d'innombrables négociateurs canadiens dans des domaines allant du désarmement au commerce et au développement. M. Lester Pearson, quant à lui, s'est vu décerner un prix Nobel de la paix pour avoir contribué au succès de la première opération de maintien de la paix, montée par l'ONU en 1956.

Tous ces Canadiens avaient un objectif commun : promouvoir le progrès en mettant en oeuvre la Charte des Nations Unies, laquelle exprime la volonté des peuples des Nations Unies à s'employer à favoriser l'avancement de l'humanité.

Bien sûr, l'Organisation a fait l'objet de critiques. Un grand nombre d'entre elles sont fondées et méritent qu'on leur prête attention. Il est clair cependant que la communauté internationale demeure résolue à atteindre les buts de la Charte et voit dans l'ONU un excellent instrument pour régler les problèmes mondiaux.

Les Nations Unies méritent que nous continuions de lui accorder notre soutien. Si l'on fait seulement le bilan des dernières années, on constate que l'Organisation a mené des opérations de maintien de la paix fructueuses au Cambodge, au Mozambique et en Haïti. Dans cette seule décennie, cinq millions d'enfants grandiront normalement alors que sans l'ONU ils auraient été paralysés par la polio. En 1995, l'ONU œuvre pour offrir à près de 23 millions de réfugiés dans le monde une meilleure vie.

La volonté de tous d'appuyer l'ONU et de promouvoir les intérêts de la communauté internationale a été récemment soulignée par des succès, comme la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération nucléaire. En juin, au Sommet de Halifax présidé par notre premier ministre, les leaders du P-8 ont réaffirmé leur ferme engagement envers le système onusien d'institutions internationales et ont proposé des idées pour le revitaliser.

Le message fondamental est clair : nous devons profiter de cette occasion solennelle pour confirmer et renouveler notre engagement à l'égard de l'ONU.

À cette fin, nous avons besoin d'une vision renouvelée pour les 50 prochaines années. Cette vision doit être centrée non seulement sur les efforts pour assurer la sécurité humaine, mais aussi sur la réalisation de cette sécurité fondée sur la liberté de tous les peuples à vivre en paix sans connaître la peur, à être prospères et à bénéficier de l'égalité, de la justice devant la loi et du savoir. Les membres des Nations Unies doivent collaborer maintenant afin de renouveler l'Organisation, ses institutions et ses programmes, pour aider à faire de cette vision une réalité.

Monsieur le président, le Canada estime que, pour réaliser cette vision, il faut atteindre trois objectifs intimement liés : empêcher les conflits, réagir rapidement quand un conflit éclate et appuyer en permanence les efforts d'édification de la paix. Je parlerai de chacun de ces objectifs l'un après l'autre.

La grande priorité doit être d'aider l'ONU à mieux protéger les personnes des conflits. L'ONU a connu d'importants succès depuis quelques années, mais elle a aussi essuyé des échecs. Si l'on veut que cette Organisation s'adapte à un monde en changement - si l'on veut rétablir la confiance à son égard - il faut tirer une leçon des échecs rencontrés en Bosnie, en Somalie et au Rwanda et s'appuyer sur les succès remportés au Cambodge, en Namibie et au Salvador.

Monsieur le président, l'action préventive, comme le secrétaire général l'a si bien exprimé dans l'Agenda pour la paix, revêt de nombreuses formes, qui vont des programmes de développement économique à la médiation et au déploiement préventif de personnel (comme dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine), des enquêtes sur les violations des droits de la personne à la conclusion d'accords limitant la prolifération des armes de destruction massive. La prévention sauve des vies, prévient d'innombrables souffrances humaines et permet de faire le meilleur usage possible des ressources limitées.

L'année dernière, j'ai annoncé à cette tribune que le Canada fournissait une liste de ses experts, prêts à participer à des missions de diplomatie préventive. De plus, nous mettons à profit notre appartenance à la Francophonie, au Commonwealth et à des organisations régionales telles que l'Organisation des États américains et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour favoriser le renforcement de la capacité de prévention des conflits au sein de ces organisations. Le premier ministre incite actuellement le Commonwealth à jouer un rôle plus important en matière de démocratisation et de bon gouvernement, qui sont deux éléments clés de la prévention des conflits. J'ai récemment convoqué une rencontre de la Francophonie en vue de formuler des recommandations pour élargir le rôle que joue cette organisation dans la prévention des conflits, particulièrement en Afrique. Ces recommandations seront présentées aux chefs d'États

et de gouvernements réunis au sommet de la Francophonie, qui aura lieu à Cotonou, au Bénin, en décembre prochain.

La prévention permet aussi d'empêcher les crimes contre l'humanité. Le Canada est très partisan de la création prochaine d'une cour criminelle internationale, qui empêchera de commettre de tels crimes dans l'avenir et punira leurs auteurs si jamais il s'en produisait. La Plate-forme d'action approuvée récemment à la IV^e Conférence de l'ONU sur les femmes, tenue à Beijing, donne une nouvelle impulsion dans ce domaine.

L'expérience que nous avons vécue récemment dans l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda met en relief les liens qui existent entre la sécurité et les droits de la personne. Les nombreux mécanismes onusiens de défense des droits de la personne produisent une abondance d'information qui pourrait nous aider à repérer et à comprendre les domaines potentiels de conflit. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a un rôle à jouer pour rehausser les fonctions d'alerte rapide de l'ONU.

L'expérience de l'Opération des Nations Unies pour les droits de l'homme au Rwanda a mis en lumière le besoin d'une coordination plus efficace des missions de l'ONU sur le terrain. Le Canada a commandé des travaux sur la place des droits de la personne dans les opérations sur le terrain et sur les arrangements relatifs aux forces en attente. Ce travail produira des recommandations sur la façon d'intégrer les droits de la personne aux opérations de l'ONU sur le terrain, conformément à l'approche esquissée dans l'Agenda pour la paix.

Une des priorités de la politique étrangère du Canada, et aussi un des meilleurs moyens de renouveler les engagements envers l'ONU, consiste à adopter une démarche cohérente à l'égard de la prévention et de la gestion des urgences complexes. Afin d'éviter les crises, nous devons faire preuve de plus de souplesse, mais aussi prendre des décisions et les mettre en œuvre plus rapidement. À cet égard, le Canada appuie la proposition d'une conférence sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale. Nous réitérons également notre ferme appui au Département des affaires humanitaires de l'ONU.

Un autre grand axe de l'action préventive du Canada est le contrôle des armements et le désarmement, particulièrement en ce qui concerne les armes nucléaires. La décision historique de proroger indéfiniment le Traité de non-prolifération nucléaire ouvre la voie à d'autres progrès notables en matière de désarmement nucléaire. Nous devons maintenant terminer, dès que possible en 1996, les négociations relatives à l'Accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires afin qu'il soit signé lors de l'Assemblée générale en septembre prochain. Il n'y

a pas d'accord en ce moment sur le début des négociations en vue de la signature d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. C'est à nos risques et périls que nous laissons passer de telles occasions. Le Canada prie tous les membres de la Conférence sur le désarmement d'amorcer de toute urgence les négociations sur l'arrêt de la production.

Il est regrettable, Monsieur le président, que les efforts de prévention que nous déployons soient contrecarrés par le déséquilibre qui perdure à l'échelle mondiale entre les dépenses consacrées aux armements et celles consacrées au développement humain. Les institutions multilatérales devraient tenir compte des dépenses militaires et des autres dépenses improductives. Tous les États membres de l'ONU devraient se conformer au Registre des armes classiques de l'ONU qui, nous l'espérons, sera prochainement élargi pour inclure les avoirs militaires et l'approvisionnement national. Les pays intéressés pourraient, d'une part, élaborer ensemble des critères qui permettraient de repérer les dépenses militaires excessives et, d'autre part, prévoir des réactions internationales appropriées. Le Canada a pris des initiatives à cet égard ces derniers mois et nous avons bon espoir de mener des négociations productives avec de nombreux États membres.

Monsieur le président, lorsqu'une opération de diplomatie préventive de l'ONU trébuche et que les efforts déployés pour prévenir un conflit échouent, les États membres n'hésitent pas à critiquer « l'ONU ». Or, une grande partie du blâme concernant les échecs de l'Organisation revient aux États membres eux-mêmes, qui ne lui fournissent pas les outils du succès. Ces outils sont particulièrement essentiels au moment où la crise se déclenche.

L'année dernière, j'ai discuté des problèmes qu'a éprouvés l'ONU lorsqu'il s'est agi de mobiliser ses opérations de paix en réaction à des crises. Or, la longue expérience du Canada au chapitre du maintien de la paix nous avait convaincus que des améliorations étaient possibles. J'avais alors très présente à l'esprit la lente réaction de la communauté internationale aux événements horribles et profondément bouleversants survenus au Rwanda. C'est dans ce contexte que j'ai annoncé que le Canada examinerait les moyens d'améliorer l'aptitude des Nations Unies à réagir sans tarder à de tels événements.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter à cette Assemblée le rapport qui constitue le fruit de notre réflexion et une contribution spéciale du Canada à l'ONU pour son cinquantenaire. On y trouve des propositions pratiques en vue d'améliorer la capacité d'intervention rapide des Nations Unies dans le domaine des opérations de paix. Je crois que ces propositions permettront à la fois de sauver des vies et d'économiser des ressources rares.

Le rapport exprime le point de vue du gouvernement du Canada. Mais nous avons pris bien soin de consulter d'autres gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions intergouvernementales. Nous sommes également profondément redevables aux nombreux experts qui nous ont dispensé leur temps et leur sagesse.

La principale proposition du rapport est celle du « concept des groupes d'avant-garde ». Elle permettrait à l'ONU de réunir dans une force multifonctionnelle jusqu'à 5 000 civils et militaires des États membres et, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, de la déployer rapidement sous le commandement d'un état-major opérationnel. Ce dernier serait chargé des préparatifs préliminaires, dont l'exécution est cruciale pour le succès d'une réaction rapide. Les forces seraient fournies aux termes d'arrangements améliorés conclus avec les États membres relativement aux forces en attente. Nos autres propositions visent à améliorer la formation, à accroître l'efficacité de la logistique et des transports, et à renforcer les activités de planification de l'ensemble du système de l'ONU. Aucune des 26 recommandations du rapport n'appelle une réforme de la Charte.

Cette quête de solutions immédiates et pratiques ne doit cependant pas exclure l'examen d'options plus visionnaires. À cet égard, le rapport se penche sur des idées à plus long terme comme mettre les technologies de pointe au service des opérations de paix de l'ONU; créer un groupe permanent d'instructeurs de la police civile; constituer un groupe d'urgence permanent au sein de l'ONU; et trouver des sources indépendantes de revenus pour le système onusien.

Je crois que les recommandations du rapport, si on leur donne suite, accroîtront la capacité de l'ONU de mener des opérations de paix plus rapides et plus fructueuses. Elles contribueront à rétablir la confiance dans la capacité de l'ONU de réagir aux crises.

Monsieur le président, nous savons bien que les mots ne suffisent pas. Comme l'a dit un ancien conseiller militaire de l'ONU, « nous ne pouvons pas déployer des études ». Ce rapport n'est pour le Canada qu'un premier pas sur la voie qui mène des idées aux actes. Afin de répondre au besoin croissant de personnel civil durant les crises, le Canada offrira à l'ONU de lui détacher ou de lui prêter du personnel, en situation d'urgence et pour de courtes périodes, afin de l'aider à se doter d'un effectif bien formé dans les domaines des droits de la personne, des conseils juridiques et de l'assistance humanitaire, et dans d'autres aspects de l'intervention civile rapide à une crise.

La semaine dernière, le Canada a fait parvenir au secrétaire général un répertoire à jour du personnel et du matériel que le Canada tient à la disposition de l'ONU, y compris les

renseignements techniques essentiels à une réaction rapide. Nous sommes maintenant prêts à négocier avec l'ONU un protocole d'entente plus détaillé sur les arrangements relatifs aux forces en attente, qui contiendrait plus d'information sur l'état de préparation et les normes de capacité.

Nous avons consacré une attention particulière dans le rapport à la mise en place d'un état-major opérationnel, qui serait au cœur du concept des groupes d'avant-garde. Si l'ONU devait décider de retenir cette recommandation, le Canada serait disposé à participer à la création de cet état-major. Notre pays a déjà mis à la disposition de l'ONU un nombre important de militaires, par voie de détachements ou de prêts. Nous sommes disposés à détacher du personnel supplémentaire, tant civil que militaire, afin de favoriser la concrétisation de cette idée.

Le moment est venu d'apporter des améliorations fondamentales à la façon dont l'ONU réagit aux crises. Un certain nombre de pays ont avancé des propositions semblables à celles du Canada. Les propositions de changement issues du secteur non gouvernemental sont nombreuses et intéressantes.

Le suivi est d'une importance cruciale. Nous devons rassembler notre énergie, déterminer les secteurs d'intervention les plus prometteurs, et passer de la parole aux actes sans plus tarder. Au cours des semaines et des mois à venir, le Canada a l'intention de travailler en étroite collaboration avec des pays de même opinion, partout dans le monde, et avec le Secrétariat des Nations Unies afin d'atteindre cet objectif.

Monsieur le président, nous devons poursuivre nos efforts permanents en vue de l'édification de la paix, tout en pratiquant une diplomatie préventive et en maintenant les opérations de réaction rapide. En fait, l'édification de la paix comporte tout un éventail d'activités. Une grande partie du travail nécessaire pour en arriver à une vision globale de la sécurité humaine a déjà été accompli dans la série de conférences tenues par l'ONU dans les domaines économique et social, et couronnées récemment par l'adoption de la Plate-forme d'action élaborée dans le cadre de la Conférence mondiale sur les femmes de l'ONU. Elles ont permis de tracer le portrait général d'un développement durable qui établit un équilibre entre les priorités économiques et sociales afin d'accroître le bien-être de l'humanité. Ce consensus planétaire nous offre l'occasion de rétablir la confiance dans le travail du système des Nations Unies dans ces domaines, et de dissiper l'impression de désœuvrement et de dérive. L'ONU peut continuer de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'accords internationaux sur les buts du développement, dans la défense des valeurs fondamentales et dans la satisfaction des besoins humanitaires et de développement.

Nous devons chercher à fonder les changements sur un engagement envers un développement durable axé sur la personne. Il faut carrément mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et l'intégration des pays les plus pauvres à l'économie mondiale. Mais aucun pays, ni même un groupe de pays, ne pourra parvenir seul à des résultats pour l'ensemble de la planète. Nous avons la ferme intention de collaborer avec tous les États membres afin d'atteindre ces buts avec efficacité et efficacie. Je profite de cette occasion pour énoncer quelques idées sur la façon de renouveler notre engagement envers le travail économique et social de l'ONU.

Tout d'abord, il faut trouver le juste équilibre entre les débats de portée générale et les décisions au sujet des programmes qui devraient être adoptés. L'ampleur du débat, quoique justifiée, ne signifie pas pour autant que l'ONU doive créer des programmes pour régler chaque problème. D'autres acteurs ont des rôles importants à jouer. L'ONU devrait miser sur ses atouts distinctifs.

Deuxièmement, il faut réitérer les vrais buts du développement. Les résultats des grandes conférences en sont le noyau; la diffusion de leurs conclusions et leur suivi coordonné devraient servir de pierre de touche à l'ONU dans les domaines économique et social.

Il faut mettre un terme à la prolifération des programmes et de la bureaucratie. La fragmentation, le double emploi et le chevauchement minent la confiance. Il y a lieu d'examiner et de repenser le rôle et les fonctions des organisations et des institutions afin de les préparer à répondre aux besoins de l'avenir. L'Agenda pour le développement représente une excellente occasion d'amorcer les changements institutionnels nécessaires.

Il est essentiel d'améliorer la coopération avec et entre les institutions spécialisées pour que nos ressources limitées exercent un certain effet. Le Conseil économique et social (ECOSOC) doit assumer davantage de responsabilités pour ce qui est de la coordination des politiques au sein du système de l'ONU. Le coup d'envoi a été donné à Genève l'été dernier. La création récente de UNAIDS constitue un exemple prometteur. À ce chapitre, les chefs des institutions et des programmes doivent absolument faire preuve de leadership; en particulier, ils doivent coordonner le suivi des conférences internationales et veiller à éliminer, autant que possible, les doubles emplois, les chevauchements et les dépenses inutiles.

Nous devons arriver à tirer parti des rôles complémentaires de l'ONU et des institutions de Bretton Woods. Il faut en toute priorité améliorer la coopération en temps de crise afin de passer en douceur d'une situation d'urgence au redressement. Je

prie le secrétaire général et les dirigeants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international de proposer de nouvelles modalités pour l'aide postérieure aux crises. Ces personnes pourraient aussi créer un groupe de travail de haut niveau chargé d'étudier les moyens de resserrer la coopération tant au siège de l'Organisation qu'à l'extérieur, dans des domaines tels que la collecte des données, l'analyse et les rapports. L'Organisation mondiale du commerce devrait participer aux volets pertinents de ce travail.

Monsieur le président, nous en sommes tous venus à comprendre à quel point la sécurité humaine est indissociable de la sécurité de l'environnement. De plus en plus de conflits sont attribuables à des désaccords touchant l'exploitation de ressources naturelles limitées. Le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement durable est primordial en cette matière. Le Canada se réjouit du récent succès de la Conférence des Nations Unies dans certains secteurs des opérations internationales de gestion des ressources, comme la Conférence de l'ONU sur les stocks de poissons chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs. Nous visons l'adoption de mesures de conservation concrètes à l'échelle internationale. Et nos efforts en vue d'assurer la gestion durable des forêts et des terres arables visent le même objectif.

Le Sommet de Rio a débouché sur la signature d'accords historiques sur le changement climatique et la biodiversité. Le Canada se réjouit des progrès réalisés par la Commission sur le développement durable et par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue de préciser leurs rôles respectifs en ce qui concerne le suivi de ces accords de concert avec les États membres.

À propos des trois éléments, à savoir l'action préventive, la réaction rapide et l'édification de la paix, j'insiste sur le fait qu'il faut les considérer comme se renforçant les uns les autres. Pour que chacun d'entre eux porte fruit, les États membres de l'ONU doivent accorder aux trois une importance égale.

Monsieur le président, pour que ces actions permettent de concrétiser la vision renouvelée de l'ONU, nous devons aussi réitérer notre engagement en vue d'assurer l'efficacité de ses principaux organismes. Bien qu'à cet égard je pourrais mentionner un grand nombre d'organismes de l'ONU, mes propos porteront uniquement sur le Conseil de sécurité, à cause du rôle essentiel qui lui revient au chapitre de la promotion de la vision concernant les 50 prochaines années.

Le Conseil de sécurité a des responsabilités uniques, à titre d'organe chargé d'aider à prévenir les différends et à résoudre les conflits. Le caractère exécutoire de certaines de ses décisions confère encore plus de poids à ses délibérations.

Ces dernières années, le Conseil a connu une période d'activité intense. Il a aussi connu des revers dont il peut tirer une leçon. Un des grands enseignements à tirer est que les membres du Conseil de sécurité, en particulier les cinq membres permanents, doivent se montrer résolus à faire appliquer leurs décisions.

Le Canada estime essentiel de mettre en place des mécanismes de décision plus ouverts, plus transparents et plus collégiaux. L'on doit consulter plus étroitement les pays qui contribuent équipement et personnel pour faciliter la mise en œuvre des décisions du Conseil. À ce titre, le Canada ne peut que se réjouir des progrès notables accomplis dernièrement. Ces progrès doivent être institutionnalisés.

La crédibilité et l'efficacité du Conseil en matière de promotion de la paix et de la sécurité internationales sont également essentielles. Même si l'augmentation du nombre de ses membres ne nous apparaît pas comme une panacée, il n'empêche que la composition du Conseil influe sur sa crédibilité et son efficacité - et que celui-ci n'est pas aussi représentatif qu naguère. Sa légitimité, et peut-être aussi la qualité de ses décisions, profiteraient d'une meilleure représentation des pays qui contribuent le plus au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la poursuite des grands buts de l'Organisation, critère déterminant de l'appartenance des membres non permanents, enchâssé dans l'article 23 de la Charte.

Il est peut-être temps de réfléchir ensemble aux buts mentionnés à l'article 23. Ils comprendraient sûrement la participation aux opérations de paix de l'ONU, l'engagement à l'égard du contrôle des armements et du désarmement et l'appui aux rapports de bon voisinage, à l'aide humanitaire, aux droits de la personne, à la coopération en matière de développement et à la promotion de la société civile. Si les États membres arrivaient à s'entendre sur ces questions, il serait plus facile de choisir les membres non permanents du Conseil, selon les modalités en vigueur ou selon une nouvelle formule.

Monsieur le président, un thème que je reprends sans cesse dans mes propos concerne la nécessité pour l'ONU d'utiliser à meilleur escient les rares ressources qu'elle possède. Il n'y a tout simplement pas d'autre solution si l'on veut rétablir la confiance dans l'Organisation et les institutions spécialisées. Comme l'a souligné le secrétaire général, la crise financière de l'ONU compromet son efficacité et sa crédibilité. Nous ne pouvons pas permettre que cela se produise.

La réponse consiste à viser à la fois les dépenses et les recettes. De nombreux gouvernements, dont le Canada, doivent faire des choix budgétaires difficiles. Nous avons dû apprendre à composer avec des réductions de nos dépenses en termes réels

tout en maintenant les programmes prioritaires. Les organisations internationales doivent obéir aux mêmes contraintes que les gouvernements nationaux. L'ONU et ses organismes doivent privilégier les objectifs essentiels et réduire leurs frais généraux afin de protéger les programmes prioritaires. Il existe en fait de nombreuses mesures que les dirigeants peuvent prendre pour accroître l'efficacité et diminuer les coûts sans nuire aux programmes, et nous devons tous insister pour qu'ils le fassent. De même, les budgets de nombreuses institutions devront être maintenus à leur niveau actuel chaque fois que ce sera possible, sinon réduits. Les États membres doivent unir leurs efforts pour y parvenir.

Le Canada appuie fermement la proposition du secrétaire général de créer un groupe de travail sur l'efficacité pour faire face à ces questions. Nous sommes prêts à fournir à la fois des compétences et du personnel pour qu'il voie le jour bientôt.

Certes, l'ONU doit faire davantage pour maîtriser ses dépenses et favoriser l'efficacité, mais les États membres pourraient atténuer sensiblement la crise financière s'ils respectaient pleinement leurs obligations financières, en temps opportun et sans conditions. Le Canada engage tous les États membres à le faire. Nous ne pouvons accepter que des États membres, dont certains comptent parmi les pays les plus riches de la planète, échappent à leurs obligations financières envers cette institution. Cela est d'autant plus difficile à accepter que certains des pays les plus pauvres du monde paient leur dû au complet et à temps. En fait, à peine 60 États membres avaient pleinement respecté leurs obligations budgétaires ordinaires envers l'ONU le 31 juillet de cette année; 32 étaient des pays en développement. Malheureusement, 71 autres États membres n'avaient effectué aucun paiement. Près de 100 États membres, dont plusieurs membres du Conseil de sécurité, ont encore des contributions d'années passées à payer. La majorité des États membres semblent se contenter d'approuver les programmes, les crédits budgétaires et les prélèvements sans respecter les obligations qui leur incombent. Voilà qui est inacceptable et ne peut plus être toléré.

Le groupe de travail de haut niveau de l'Assemblée générale qui se penche sur les difficultés financières de l'ONU devrait commencer à chercher des moyens d'inciter les États membres à payer. Il devrait aussi convenir d'une méthode équitable pour partager le fardeau, une méthode libre des distorsions qui caractérisent l'actuel barème des quotes-parts.

Monsieur le président, j'ai cherché à mettre en valeur les réalisations de l'Organisation et à souligner le fait que le Canada appuie fermement les Nations Unies. Nous sommes prêts à contribuer concrètement et énergiquement à sa revitalisation et à son renouveau. Mais la confiance ne sera rétablie et

l'engagement renouvelé que par un partenariat au sein duquel les États membres honoreront leurs engagements et se concentreront sur les grandes priorités qui correspondent aux objectifs de sécurité et de développement durables centrés sur la personne. Si nos efforts sont fructueux, et j'ai tout lieu de croire qu'ils le seront, il ne fait aucun doute que, dans 50 ans, nos successeurs pourront faire sans hésitation ni restriction l'éloge des réalisations de l'Organisation au cours de son premier centenaire.

Monsieur le président, je vous remercie.